

**AVANT DE NOUS RENVOYER LE CONTRAT,
VEUILLEZ CONTRÔLER SI TOUTES LES PIÈCES
DEMANDÉES ONT ÉTÉ JOINTES AU DOSSIER**

- Les 3 exemplaires du contrat dûment remplis et signés** (le contrat doit commencer au plus tôt 3 mois avant ou au plus tard 2 mois après le début du cycle de formation et s'achever au plus tard 2 mois après).
- La copie du diplôme ou l'attestation d'expérience du maître d'apprentissage** (ci-jointe).
- L'imprimé maître d'apprentissage** à compléter obligatoirement.
- Un certificat médical établi par le Médecin du Travail** attestant de l'aptitude physique de l'apprenti(e).
- Un curriculum vitae de l'apprenti(e) (si possible).
- Un chèque d'un montant de 35 €TTC libellé à l'intention de la CCI d'Arras pour toute prestation d'assistance liée à la constitution de votre dossier

Et dans certains cas :

- La demande de dérogation délivrée par le Rectorat ou le certificat de fin de scolarité de 3^{ème} délivré par le dernier établissement fréquenté par l'apprenti(e) (s'il est âgé(e) de moins de 16 ans).
- Une copie du titre autorisant l'apprenti étranger à travailler en France.